

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

21

De votants

23

### OBJET

Créances douteuses

Date de la convocation : 23/11/22

Nombre de votes pour : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAU Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric et Mme LOISEL Marie Christine.

### Absents représentés :

M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.  
Mme GRIGNON LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de provisionner les créances jugées à risque irrécouvrable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

DECIDE de provisionner la somme de 3 578.36 € à l'article 6817, créances douteuses

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 30/11/2022  
Reçu en préfecture le 30/11/2022  
Affiché le  
ID : 060-216003715-20221129-29NOV22\_12-DE

Le Maire,  
  
Denis FLOUR

